

Déclaration liminaire CTL 18/12/2020, délocalisation du CSP des particuliers.

Monsieur le président,

Nous commencerons par dénoncer ce projet d'envergure, qui ne concerne bien entendu pas que l'Eure et Loir, mais dans la mise en œuvre duquel vous aurez à terme votre part de responsabilité.

Dire que l'arrivée de ce service ne contribuera pas au renforcement de la mission nous semble une évidence tant la réalisation de la mission de contrôle sera dégradée. En effet, un contrôle à distance ne peut avoir la même pertinence que celui effectué par des services de proximité et nous reviendrons sur ce point dans les débats. Inutile non plus de nous répondre qu'il s'agit de refaire du contrôle sur des secteurs géographiques à potentiels qui étaient délaissés car cette création de service se fera à effectifs constants, les futurs emplois implantés à Châteaudun ne sont que le redéploiement de ceux supprimés dans les différentes métropoles concernées.

Sur l'aspect aménagement du territoire, mis en avant par les politiques qu'ils soient nationaux ou locaux et que vous relayez avec zèle, là non plus la démonstration ne nous convainc pas. L'argument est aisé, il n'y a qu'à reprendre le volet emploi du projet de loi de finances qui concerne notre département. Le solde des emplois de celui-ci n'étant positif qu'à hauteur de 3 emplois et ce malgré l'arrivée promise de 30 collègues. Bien entendu ce solde est tout relatif lorsque l'on tient compte des temps partiels qui ne sont plus compensés depuis de nombreuses années.

Enfin, ne présageons pas de l'avenir, nous serons comme vous les simples témoins des arrivées de collègues en provenance des services concernés des métropoles, même si nous doutons d'ores et déjà d'arrivées physiques aussi nombreuses qu'escomptées. En tous les cas, nous jugerons sur pièces et non à distance, le moment venu, des conditions dans lesquelles se fera leur installation tant professionnelle, que privée.

Revenons maintenant à la manière dont vous procédez. Aujourd'hui encore, nous ne pouvons que déplorer une présentation verrouillée, incomplète et orientée. Malgré notre boycott du CTL du 26 novembre dernier, nous lisons que le projet aurait débuté le 3/09/2020 et que les travaux commenceront en février 2021. Quelle rapidité ! Par ailleurs, vous vous dispensez toujours de nous fournir les informations dont vous êtes en possession, nous citerons à titre d'exemple le rapport du bureau d'études sur la faisabilité du projet mentionné dans votre fiche de présentation.

De même, vous n'abordez pas les conséquences sur le travail en lui-même au sein du futur pôle national, seul est visé celui des services déjà présents.

Dès lors, nous dénonçons à nouveau votre conception du dialogue social, votre dossier de présentation n'est pas à la hauteur de ce qu'il aurait dû être compte tenu de l'ambition du projet.

Venons en, plus concrètement, à ce qui nous est soumis. Nous y voyons deux aspects. D'une part, le déménagement des SGC/SIE/SIP/CPAM et géomètre et d'autre part l'arrivée d'un méga service dans la lignée de celui que nous avons accueilli dans le département en 2015.

Sur le premier aspect, il s'avère que les collègues seront une nouvelle fois perdant en termes d'espace de travail, là aussi nous développerons plus largement lors des débats.

Pour le second, il s'agit de conditions de travail inédites pour ce type de mission. Vous comprendrez aisément que nous ne pouvons que condamner l'organisation en plateau. Nous avons déjà lutté lors de l'arrivée du centre de contact contre ce mode de travail et l'expérience nous a donné raison. Les collègues furent bien entendu ces conditions déplorables.

Le contrôle sur pièce s'effectue partout dans de petites unités de travail et il vous suffirait de changer d'étage pour le constater.

Au delà, nous relevons une forte évolution entre ce qui a été présenté au groupe de travail national sur le contrôle fiscal du 9/09/2020 dernier, « des contrôles très simples et de masse » et ce qui figure dans votre présentation à savoir « le contrôle exhaustif et approfondi de dossiers à fort enjeu et parfois complexes ». C'est cette évolution qui nous inquiète, car elle s'assimile à une industrialisation d'un contrôle que vous voulez mécaniser et qui mettra à mal toute initiative. L'éloignement des services de gestion et de contrôle conduira également à la perte d'une partie de l'information, peut être la plus pertinente.

Pour terminer, que dire de vos écrits sur l'apport du projet, selon lesquels, « ces pôles conforteront et approfondiront les connaissances techniques de la mission de contrôle fiscal », à part que vous sous entendez qu'actuellement ces travaux ne sont effectués que de manière superficielle ou insatisfaisante par des collègues qui ne pourraient que s'améliorer en intégrant ces nouveaux services. Ou bien alors, que vous vous êtes éloigné depuis bien longtemps des réalités du terrain et du métier.

Merci